

UNE NOUVELLE MENACE POUR LES DUNES DU LITTORAL : LA CONSTRUCTION D'UN GOLF AU NORD DE FORT-MAHON

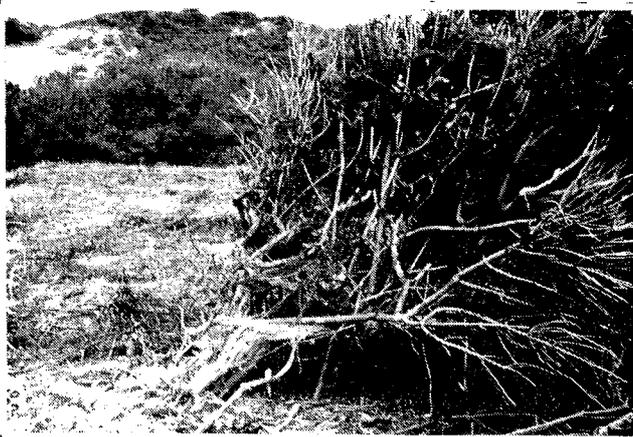
A la suite d'informations inquiétantes recueillies lors d'une réunion de la Commission Départementale des Sites qui s'est tenue le 18 juin dernier et portant sur un projet de golf dans un secteur dunaire au nord de FORT-MAHON, nous nous sommes rapidement rendus sur place.

UN DEFRICHEMENT SAUVAGE

Le jeudi 20 et le vendredi 21, nous avons constaté que d'importants travaux de défrichage avaient été entrepris dans plusieurs dépressions dunaire dont une de grande taille, proche de la plage. Le travail brutal des bulldozers était nettement visible (voir photos).

UNE ZONE SENSIBLE

Ce secteur avait déjà fait l'objet d'une étude faune-flore réalisée à la demande de la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement. On y note la présence d'espèces animales protégées et surtout d'espèces végétales également protégées par la loi et dont certaines sont rares (Pyrole à feuille ronde, Pensée de Curtis, Saule rampant).



DEPOT DE PLAINTE

Dès le 24 juin, nous intervenons auprès du Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance d'ABBEVILLE pour déposer une plainte et lui faire part de notre inquiétude de voir les travaux se poursuivre durant l'instruction. Ces derniers ont été réalisés semble-t-il sans autorisation de défrichage délivrée par le Ministère de l'Agriculture, sans autorisation de travaux en site inscrit délivrée par l'Architecte des Bâtiments de France. Ils ont eu pour conséquence la destruction de nids d'oiseaux appartenant à la liste des espèces protégées et de plante rares et protégées.

Ces infractions, si elles sont confirmées sont d'autant plus graves qu'elles se situent dans un site qui d'après ses caractéristiques, doit être préservé en application de la loi du 3 janvier 1986 relative à la protection et à la mise en valeur du littoral.

UN COMPLEXE TOURISTIQUE DANS LES DUNES

Les travaux de défrichage ont été réalisés pour le compte d'une société, la SAFIFOMA dont le responsable, M. PODVIN n'est autre que le propriétaire d'un golf situé à NAMPONT près d'ABBEVILLE. Ce dernier ne semble pas disposer à respecter la réglementation sur la protection de la nature. Il envisage de faire construire un centre de thalassothérapie et de réaliser deux golfs en plein massif dunaire !



UNE INTERVENTION DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT NECESSAIRE

Notre association s'inquiète que des travaux de défrichement aient été entrepris illégalement dans un secteur aussi sensible, aboutissant à la destruction des zones les plus riches du milieu dunaire : les pannes. Nos craintes sont d'autant plus fondées que les travaux de défrichement ont été suivis d'un important apport de terre végétale achevant ainsi la destruction du milieu (voir photo).

Les services préfectoraux interviendront-ils pour que la réglementation soit respectée ? On peut en douter. En effet, alors que les travaux étaient déjà bien avancés, l'ancien Préfet de région, M. GRASSET, annonçait aux membres de la Commission Départementale des Sites, comme pour les rassurer, que ce projet de golf serait examiné très soigneusement lors d'une prochaine séance, notamment du point de vue de l'impact écologique. Nous avons par ailleurs été désagréablement surpris d'apprendre que le Sous-Préfet d'ABBEVILLE, M. MOCQ, également présent à cette réunion de la Commission des Sites le 18 juin, connaissait l'existence des travaux, puisque le 14 juin, en compagnie du maire de FORT-MAHON, il s'était rendu sur place. De cela, il s'était bien gardé de nous en parler.

Pour ces raisons et parce que notre objectif est d'obtenir la préservation du site et non pas une condamnation à posteriori, nous avons demandé au Ministre de l'Environnement de suivre de très près cette affaire.

Patrick THIERY

LA PRESERVATION DU LITTORAL : UNE PRIORITE

Dans un discours prononcé le 13 juin à l'Assemblée Nationale à l'occasion du Colloque "Demain quel littoral ?" M. Brice LALONDE a précisé les points forts de sa politique en faveur de la préservation des espaces littoraux et les moyens qu'il compte mettre en oeuvre pour la faire appliquée. En voici quelques passages.

"Eh bien, je dis qu'aujourd'hui dans le doute, il faut décréter le statut quo. Je fais mienne la réponse du maire de Saint-Tropez : "Demain, quel littoral ? Celui d'aujourd'hui".

J'aime mieux que les recours soient faits par les promoteurs contre des refus - si ces derniers sont abusifs, ils n'auront perdu qu'un peu de temps - que par les associations contre les promoteurs, car lorsque les procès sont gagnés, les constructions sont terminées !

C'est pour cela qu'avec M. QUILES je compte dire aux préfets du littoral quand je les réunirai : appliquez fermement la loi, ne doutez pas, appréciez sans timidité les critères que le législateur a énoncé pour aider les maires et les représentants de l'Etat à protéger le littoral.

Je sais que les préfets me comprendront car les problèmes d'environnement représentent une part croissante des dossiers dont ils ont à connaître, ils ont acquis progressivement une certaine maîtrise des textes qui fondent l'intervention de l'Etat dans ce domaine.

De plus, ils sont par tradition historique, par essence, les gardiens de l'ordre républicain. Et l'ordre est plus troublé aujourd'hui par les excès de l'urbanisation que par le chagrin de quelques spéculateurs déçus.

Le sondage du "Point", auquel vous avez abondamment fait référence, montre que pour les Français l'excès de béton, c'est le désordre, c'est insupportable, c'est une manifestation de faillite de leurs dirigeants.

Je pense qu'on peut ajouter qu'en construisant dans des sites vierges sur le littoral, on répond à une demande, mais on trahit l'intérêt général. L'opposition entre demande solvable, système marchand et satisfaction d'un besoin social par ailleurs très clairement exprimé est patente.

Oui, il y a, et il y aura probablement longtemps encore, une demande pour les résidences pieds dans l'eau, pour les anneaux dans les nouveaux ports, comme on verra toujours affluer les utilisateurs pour de nouvelles autoroutes parallèles au littoral.

Et pourtant, il faut savoir refuser de satisfaire cette demande pressante, solvable, mais suicidaire. Tout en lui proposant de se détourner vers d'autres solutions, à commencer par la construction très en arrière du rivage, souvent évoquée, et heureusement de plus en plus réalisée.

Je sais que l'époque, pourtant récente, des constructions de très mauvaise qualité est passée, et que maintenant les aménageurs proposent des produits attrayants, dont l'insertion dans le site devient le principal argument de vente.

C'est très bien, mais à la condition que cette insertion se fasse dans le tissu existant, il ne manque pas de zones à rénover, de friches à reconquérir, d'erreurs passées à réparer.

La meilleure insertion dans un paysage vierge ne vaudra jamais l'abandon du projet. Je ne souhaite pas à mes lointains successeurs d'être les gardiens de confettis de nature attirant les visiteurs comme des musées ou des parcs zoologiques."